

Province de Québec.
Municipalité de Barraute.
Comté d'Abitibi.

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, mercredi dix-huitième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente. Ladite session spéciale est tenue pour adopter le Budget de l'année 2020.

Sont présents les conseillers municipaux : M. Claude Morin et Mmes Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, Maire. Le directeur général, M. Alain Therrien est aussi présent.

Cette assemblée est tenue conformément aux dispositions du Code municipal, pour procéder à l'adoption des Prévisions budgétaires pour l'année deux mille vingt.

Avis public invitant les contribuables à assister à la présente assemblée a été affiché le neuf décembre deux mille dix-neuf.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance extraordinaire ouverte.

2019-1218-210

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des Prévisions budgétaires 2020
- 4) Adoption du projet de règlement # 163 (Détermine le taux de taxation 2020)
- 5) Adoption du Plan triennal d'immobilisation
- 6) Période de questions
- 7) Levée de l'assemblée

2019-1218-211

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Attendu que la Municipalité de Barraute prévoit faire face aux dépenses suivantes au cours de l'année deux mille dix-vingt:

1. Administration générale	
Législation.....	50 082 \$
Gestion financière et administrative.....	327 730 \$
Contribution de l'employeur.....	52 025 \$
Greffe	1 000 \$
Évaluation	59 878 \$
Quotes-parts MRC Abitibi	78 765 \$
.....	569 480 \$
2. Sécurité publique	
Service Sûreté du Québec	105 815 \$
Protection contre les incendies.....	85 711 \$
Contrôle des chiens	5 115 \$
.....	196 641 \$

3. Transport routier	
Voirie municipale rurale	138 637 \$
Voirie municipale urbaine.....	235 819 \$
Enlèvement de la neige rurale	80 201 \$
Enlèvement de la neige urbaine	103 667 \$
Éclairage de rues rurales	5 500 \$
Éclairage de rues urbaines.....	9 650 \$
Signalisation rurale	1 500 \$
Signalisation urbaine.....	3 750 \$
Brigadier scolaire	14 302 \$
.....	593 026 \$
4. Hygiène du milieu	
Opération Aqueduc municipal	75 476 \$
Assainissement des eaux (opération)	92 961 \$
Réseaux d'égouts urbains	36 668 \$
Transport, récupération, destructions ordures, traitement récupération ..	307 797 \$
.....	512 902 \$
5. Urbanisme et mise en valeur	
Promotion et développement industriel	55 685 \$
Office municipal d'habitation.....	2 000 \$
.....	57 685 \$
6. Loisirs et culture	
Centre communautaire	295 878 \$
Parcs et terrains de jeux, camp d'été, gymnase	102 343 \$
Autres activités.....	38 250 \$
Bibliothèque municipale	62 979 \$
.....	499 450 \$
7. Autres dépenses	
Frais de financement	127 522 \$
Remboursement de capital	411 300 \$
Divers	13 439 \$
.....	552 261 \$
8. Affectation	
Immobilisation	26 227 \$
.....	26 227 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	
.....	3 007 672 \$

Attendu que pour solder lesdites dépenses, la Municipalité de Barraute prévoit les revenus divers suivants :

REVENUS SPÉCIFIQUES

Services à d'autres municipalités (Incendie)	34 921 \$
Aréna, centre communautaire, gymnase, camp d'été	128 600 \$
Autres services rendus, bibliothèque, etc	22 025 \$
Autre revenus de source locale	296 540 \$
Taxe de vidanges.....	299 040 \$
Taxe spéciale égouts	55 183 \$
Taxe d'eau - opération réseau aqueduc.....	84 045 \$
Taxe dette prolongement égouts - trois sorties.....	40 889 \$
Taxe dette assainissement des eaux	49 668 \$
Taxe dette prolongement aqueduc avenue Boiseries	7 014 \$

Taxe assainissement - Opération du réseau eaux usées	63 180 \$
Taxe / entente partenariat Ville d'Amos, aéroport Magny	26 998 \$
Subvention passage à niveau.....	6 648 \$
Subvention transfert voirie locale	174 031 \$
Péréquation.....	193 396 \$
Compensation terres publiques	46 486 \$
Taxe dette traitement surface pavage	15 510 \$
Contribution M.A.M. / Rénovation aréna	38 396 \$
Surtaxe immeubles non résidentiels (commercial)	28 782 \$

TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES

.....**1 611 352 \$**

Attendu qu'en faisant le calcul des revenus provisoires basés sur le taux global de taxation, les immeubles du réseau de l'éducation, rapporteraient la somme de 55 000 \$;

Attendu que l'écart à combler entre les dépenses prévues et les revenus prévus est de 1 425 101 \$;

Attendu que l'assiette fiscale de base imposable s'élève à 132 147 500 \$;

En conséquence, il est unanimement résolu de prélever et imposer une taxe foncière générale de 98 virgule 77 sous du cent dollars d'évaluation (0,9877 / 100,00 \$) sur tout ce qui est inséré à l'intérieur de l'assiette équivalente d'évaluation imposable.

Ce taux regroupe : la taxe foncière de 0,9798 / 100 \$ et la taxe foncière générale de 0.0079 / 100 \$ pour service dette assainissement des eaux usées.

SOMMAIRE DES REVENUS

Revenus spécifiques.....	1 611 352 \$
Déduire les revenus Immeubles non-résidentiels (commercial)	28 782 \$
Ajouter les revenus basés sur le taux global de taxation.....	55 000 \$
Ajouter revenus basés taux composés des taxes générale évaluation	1 294 833 \$
Ajouter revenus basés taux composés pour INR (commercial)	46 486 \$
.....	3 007 671 \$

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Réseau de l'éducation	55 000 \$
Péréquation.....	193 396 \$
Transfert voirie locale	174 031 \$
Compensation entretien été Route 397	15 442 \$
Subvention passage à niveaux.....	6 648 \$
Compensation terres publiques	46 486 \$
Compensation RecycQuébec	63 500 \$
Compensation MDDEP / Matières résiduelles	16 000 \$
Compensation MAM / Rénovation aréna	38 396 \$
Compensation MAM / Programme FEPTEU - Volet 1	5 494 \$
Compensation MAM / Programme FEPTEU - Volet 2	31 402 \$
.....	645 795 \$

SOMMAIRE DES REVENUS DE TAXES

Taxe foncière.....	1 294 833 \$
Taxe foncière sur immeuble non résidentiel (commercial).....	28 782 \$
Taxe de vidanges.....	299 040 \$
Taxe spéciale égout (urbain)	55 183 \$
Taxe spéciale / entente partenariat durable Ville d'Amos	26 998 \$
Taxe eau potable (opération aqueduc municipal)	84 045 \$
Taxe assainissement des eaux (opération réseau)	63 180 \$
Taxe dette FEPTEU - Prolongement service égouts trois sorties	40 889 \$

Taxe dette Assainissement des eaux usées.....	49 668 \$
Taxe dette traitement surface pavage.....	15 510 \$
Taxe dette prolongement aqueduc avenue des Boiseries.....	7 014 \$
.....	1 965 142 \$

ADOPTION DU BUDGET 2020

Lecture faite, il est proposé Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que les prévisions budgétaires pour l'année deux mille vingt, soient et sont par la présente adoptées.

2019-1218-212

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 163

Lecture faite, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 163 « Règlement # 163 – Déterminant le taux de taxation 2020 ».

2019-1218-213

ADOPTION PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le Plan triennal d'Immobilisation (PTI) déposé pour les années 2020 à 2022. Ledit Plan est joint à la présente et conservé aux archives municipales.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période réservée à cet effet.

2019-1218-214

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

M. Yvan Roy, Maire.

M. Alain Therrien, Dir. général | Sec. trésorier